

Motion PLR

Un pas de plus pour la biodiversité sur Thônex

Madame, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les sujets des moustiques et des frelons asiatiques sont des sujets bien présent sur notre territoire depuis quelques années. Du larvicide est à disposition de chaque communier pour contribuer à la lutte du moustique tigre et des réflexions sont en cours au niveau du canton, concernant le frelon de nombreuses associations pour la lutte ont vu le jour. En plus de tout cela le groupe PLR se demande si une solution écologique et simple à mettre en place pourrait contribuer au retour des citoyens dans de meilleures conditions dans les espaces extérieurs privés comme publics.

Considérant :

- que la préservation de la biodiversité et le maintien de la nature en milieu urbain contribuent à la qualité de vie des habitants ;
- que les hirondelles, les mésanges charbonnières, les martinets et les chauves-souris, en se nourrissant d'une grande quantité d'insectes et jouent ainsi un rôle utile dans l'équilibre des écosystèmes ;
- que leur présence peut notamment contribuer à la prédation des moustiques communs et, dans une certaine mesure, du moustique tigre ainsi que les larves de frelons des nids qui n'auraient pas été détruits ;
- que l'installation de nichoirs et de gîtes constitue une mesure simple, écologique, durable et peu invasive pour favoriser ces espèces qui se sont vues privées de certains espaces ces dernières années;
- que plusieurs communes genevoises ont déjà mis en place ce type de dispositif, notamment Plan-les-Ouates ;
- que Thônex dispose de nombreux bâtiments communaux, espaces verts et infrastructures susceptibles d'accueillir de tels aménagements ;

Le conseil municipal invite le Conseil administratif :

- 1. À étudier la mise en place de nichoirs à hirondelles, martinet, mésanges charbonnières ainsi que des gîtes à chauves-souris** sur le territoire communal ;
- 2. À identifier les bâtiments, parcs, espaces verts et infrastructures communales** pouvant accueillir ces dispositifs ;
- 3. À collaborer avec les organismes spécialisés afin de garantir des installations adaptées aux espèces locales ;**

4. À intégrer, lorsque cela est possible, ces aménagements dans les projets de rénovation, de construction et d'aménagement des espaces publics ;
5. À étudier les possibilités de subventions et de collaborations avec le Canton et les associations spécialisées ;
6. À présenter au Conseil municipal un état des lieux des sites retenus ainsi qu'une estimation des coûts d'installation et d'entretien.

Pour conclure

Cette démarche permettrait à Thônex de renforcer concrètement la biodiversité en milieu urbain tout en favorisant la présence de prédateurs naturels des insectes.

Elle constituerait ainsi **une mesure écologique, durable et complémentaire aux actions existantes contre les moustiques le frelons et autres nuisibles**, tout en sensibilisant la population à la richesse de notre environnement naturel.

En offrant des possibilités supplémentaires de nidification et de refuge aux hirondelles, aux mésanges, aux martinets ainsi qu'aux chauves-souris ou autres espèces, la commune peut contribuer à maintenir ces espèces dans notre environnement urbain tout en renforçant les équilibres naturels.

Au-delà de son intérêt environnemental, ce projet permettrait de faire de certains bâtiments et espaces publics de véritables supports de biodiversité en continuité des cabanes à insectes et des plantations des petits fruitiers.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à soutenir la présente motion.

Pour le groupe PLR

Mancini Françoise

